

Projet de COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 04 2008

L'an deux mille huit, le 29 Avril 2008 à 19h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué s'est réuni dans la salle des délibérations pour une réunion sur convocation de Monsieur Hervé MUZART,

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : ALEXANDRE S. ; AUBERT J. ; BEAUSSANT J. ; BERNARD H. ; **BERTIN N.** ; BOUCHER J. ; BOUDEELE J.M. ; BRIOUX J.P. ; ~~CACIC D.~~ ; CALLAY F. ; CARETTE M. ; CHENU N. ; DE REKENEIRE C. ; DECONNE N. ; DELATTRE A. ; DELETANT J.C. ; DESCHAMPS C. remplacée par COTTARD V. ; DEVILLE G. ; DOUBLET J.C. ; DRIQUE D. ; DRIVIERE F. ; DU ROIZEL P. ; EPINOUX L. ; FELTES P.Y. ; FONTE D. ; FOUILLARD C. ; FOUILLARD C. ; FOUILLIARD H. ; FRAIZE J. ; GENTET C. ; GILIS H. ; IGNATE J. ; GUILLEMOT O. ; IZAMBARD-FICHEL C. ; JARRY T. ; JOLY D. ; LEVEQUE P. ; MANSCOURT P. ; MANSCOURT S. ; MASSUE J.L. ; MEREUZE B. ; MOQUET G. ; MUZART H. ; NIAY P. remplacé par GIROD E. ; PINTA E. ; REIMANN R. ; RZEPKA M. ; SAMIER J.L. ; SERVOISE R. ; VALET E. ; VERRON M. remplacé par LEVEQUE B. ; VIET B. ; WALLE D.

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 17 avril 2008 : le compte rendu est adopté à l'unanimité sous réserve d'indiquer que Monsieur SAMIER s'interrogeait sur le financement des indemnités des élus.

1. Vote des taux d'imposition 2008

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide de retenir les taux suivants pour l'année 2008 :

Taxe d'Habitation : 2.73%
Taxe Foncier Bâti : 2.73%
Taxe Foncier Non Bâti : 5.67%

Taxe Professionnelle : 1.59%
Taxe Professionnelle de Zone : 4.93%

L'assemblée, après avoir délibéré, fixe le taux d'imposition applicable à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2008 à 9.24%.

Ces décisions sont votées à l'unanimité.

2. Décisions budgétaires modificatives

INVESTISSEMENT Dépenses

Programme 110 Acquisition de Matériel (armoires)
Art. 2184 mobilier : 718

Programme 101 Aménagement Bureau
Art. 2181 matériel de bureau : - 718

FONCTIONNEMENT dépenses

Art. 60636 vêtement de travail : 55
Art. 6135 location mobilière : 1 198
Art. 61522 entretien bâtiment : 250
Art. 61551 matériel roulant : 5 404
Art. 6156 maintenance : 491
Art. 6455 assurance du personnel : 1 221
Art. 6531 indemnités élus : 11 470

Art. 6533 cot. Retraites élus : 880
Art. 658 charges diverses de gestion : 20 408
Art. 022 dépenses imprévues : - 6 583

FONCTIONNEMENT Recettes

Art. 7311 contributions directes : 8 928
Art. 7331 taxes d'enlèvement des OM : 3 029
Art. 74124 dotation de base : 2 001
Art. 74126 dotation de progression : 127
Art. 7478 autres organismes : 11 184
Art. 74832 attribution FDTP : 8 341
Art. 74833 Etat-compensation TP : - 1 512
Art. 74834 Etat-compensation exo TF : 209
Art. 7718 autres produits exceptionnels de gestion : 2 487

Lotissement/Hartennes

INVESTISSEMENT DEPENSES

CHAPITRE 010

ART. 3351 TERRAINS : - 166 855

CHAPITRE 040 AMORTISSEMENT

ART. 3351 TERRAINS : + 166 855

Art. 13911 Etat : - 2 288

Art. 13912 Région : + 2 288

FONCTIONNEMENT RECETTES

CHAPITRE 042

ART. 777 QUOTE-PART DES SUBVENTIONS : - 2

CHAPITRE 75

ART. 758 PRODUITS DIVERS : + 2

Ces décisions sont votées à l'unanimité.

3. Indemnités du percepteur

L'assemblée décide à l'unanimité de reconduire l'indemnité du percepteur au taux de 100% ainsi que l'indemnité de frais de confection du budget.

4. Questions diverses

- Vu les problèmes actuels de l'AMSAM, une nouvelle commission concernant l'AAPACO est créée, Madame DRIVIERE en est nommée la Présidente.
- La commission économique continuera à étudier l'extension de la ZA de Hartennes dès que cette commune aura établi sa carte communale.
- La taxe professionnelle de zonage éolien sera étudiée en commission Finances.
- Le Président indique que Madame Florence PIOT a repris le RAM suite au départ de Sylvia DUMAS.
- Monsieur Charles Edouard de COLNET vient de donner sa démission, un recrutement est lancé.
- Le chantier d'insertion est renouvelé au 2^{ème} semestre 2008, le recrutement de nouvelles personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi paraît difficile.
- Concernant la Butte Chalmont, un cabinet d'étude paysager va être missionné.